

## Les préliminaires de la négociation de la Tafna <sup>(1)</sup>

---

Le traité de la Tafna, conclu le 30 mai 1837, entre le général Bugeaud et l'Emir Abd-el-Kader, peut être regardé comme le fait le plus important de l'histoire algérienne de 1830 à 1840. Il réglait, en effet, les relations respectives des Français et du chef arabe, qui avait été jusqu'alors leur plus redoutable adversaire, en imposant à celui-ci la reconnaissance de la souveraineté française ; il déterminait, d'autre part, les territoires dont la France se réservait l'administration directe dans les provinces d'Alger et d'Oran et ceux qu'elle laissait sous l'autorité de l'Emir. Cette convention provoqua de violentes controverses dans les Chambres et dans la presse. Approuvée par certains hommes politiques et certains publicistes, qui la regardaient comme le meilleur moyen d'assurer la pacification de l'Afrique, elle fut sévèrement critiquée par d'autres, qui l'estimaient humiliante et inefficace. Les faits semblèrent donner raison aux détracteurs du traité. La paix fut, en effet, rompue dès le mois de novembre 1839 et la pacification ne put être obtenue que par la soumission totale de la Régence. Aussi les historiens, dont les ouvrages ont été rédigés à une époque postérieure aux événements, ont-ils porté sur le traité de la Tafna et sur Bugeaud lui-même des appréciations dépourvues d'indulgence. Nous ne prétendons pas réviser ici ce procès, mais seulement apporter quelques éléments nouveaux d'appréciation. Nous nous contenterons donc, en attendant l'étude approfondie que nous comptons présenter quelque jour au public, d'indiquer briève-

---

(1) Introduction aux : *Documents relatifs au Traité de la Tafna*. Alger, Carbonel, 1924, 8° (Collection de Documents inédits relatifs sur l'histoire de l'Algérie après 1830, publiée sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie), II<sup>e</sup> série, Documents divers-II.

ment les conditions dans lesquelles s'engagèrent les négociations qui aboutirent à la convention du 30 mai.

Le traité de la Tafna présente un double caractère. Ce fut un expédient qui devait permettre de rétablir la tranquillité dans l'Ouest de la Régence, en laissant au gouvernement français toutes facilités pour réparer l'échec subi devant Constantine ; ce fut aussi l'application d'un système d'occupation, qui comptait dans les Chambres et dans le cabinet lui-même de nombreux partisans.

La rupture du traité Desmichels, au mois de juin 1835, avait déterminé la reprise des hostilités dans la province d'Oran. Les opérations militaires se poursuivaient depuis deux ans et n'avaient point procuré à la France des avantages en rapport avec les sacrifices d'hommes et d'argent qu'elles exigeaient. Les campagnes de Clauzel n'avaient abouti qu'à des résultats insuffisants ou précaires. Mascara, la capitale de l'Emir, avait été évacué après avoir été occupé quelques jours à peine. Tlemcen était resté au pouvoir des Français, mais la garnison du commandant Cavaignac, isolée en pays ennemi, à vingt-cinq lieues d'Oran, n'était ravitaillée qu'au prix des plus grandes difficultés. Le camp de la Tafna avait été bloqué en 1836 par les indigènes ; pour le dégager il avait fallu organiser une véritable expédition sous la direction de Bugeaud, envoyé de France à cet effet. La victoire de la Sikkak, (6 juillet 1836), remportée par ce général, avait causé à l'Emir de lourdes pertes, mais ne l'avait pas empêché de reconstituer ses forces. D'autres colonnes avaient opéré dans la région du bas Chélif, mais les soumissions qu'elles avaient déterminées n'avaient pas duré plus longtemps que la présence des troupes parmi les tribus. D'une expédition de quinze jours (4-18 octobre 1836) conduite par le général Létang, Pélissier de Reynaud pouvait écrire : « Cette expédition fut si complètement nulle, que l'on est à se demander si elle avait un but » (1).

---

(1) *Annales Algériennes*, Ch. XX, t. II, p. 124.



L'insécurité était telle, que les cavaliers d'Abd-el-Kader pouvaient venir razzier les Douair et les Smela, partisans de la France, jusque sous les murs d'Oran.

Ainsi, loin d'être détruite, la puissance d'Abd-el-Kader n'avait subi que de légères atteintes dans la province d'Oran. Elle progressait même dans les régions voisines. L'Emir avait, en effet, réussi à faire reconnaître son autorité par les populations de la vallée du Chélif et avait pris pied dans le Titteri. Le marabout Sidi-Embarek commandait en son nom à Miliana ; le propre frère d'Abd-el-Kader avait été installé comme bey à Médéa au lieu et place du bey nommé par Clauzel. L'influence de l'Emir se faisait sentir jusque dans la Mitidja, où ses agents excitaient les tribus contre la France et favorisaient les incursions des Hadjoutes.

La situation, à la fin de 1836, n'était donc rien moins que satisfaisante et l'on commençait à penser, qu'il y aurait peut-être avantage à changer de méthode. On était las de ces expéditions incessantes, semant partout la ruine et la dévastation, de cette « guerre mal faite », qui n'apportait aucun bénéfice appréciable ; on s'inquiétait de l'augmentation croissante des effectifs de l'armée d'Afrique, passant de 30.885 hommes en 1835 à 42.067 en 1837. M. Janvier, dans son rapport sur les crédits supplémentaires demandés pour 1836, protestait contre ces expéditions inutiles, qui avaient coûté plus de six millions. « Nous avons, déclarait-il, porté la guerre au centre et aux extrémités de la Régence sans nous établir nulle part » (1). Le vote de ces crédits donna lieu, au mois d'avril, à des discussions très vives et à des déclarations très nettes en faveur d'une politique pacifique. « La guerre, s'écriait Bresson, est tout ce qu'il y a de plus contraire à nos intérêts ; la paix seule peut les servir. » (2). Envisageant d'une façon plus particulière la

---

(1) Chambre des Députés, 22 mars 1837.

(2) Chambre des Députés, 24 avril.

situation de la province d'Oran, Piscatory souhaitait que l'on vécût en paix avec Abd-el-Kader, car la paix était, à son avis, le moyen le plus sûr de détruire le prestige de ce chef (1). Quant au cabinet du 6 septembre, il s'était, dès le début, montré peu favorable au « système agité », qui avait été celui du cabinet du 22 mars, où Thiers exerçait une action prépondérante et préconisait, sinon la conquête, du moins la guerre dans toutes les parties de la Régence. Le président du Conseil, Molé, donnait une preuve non équivoque de ses intentions pacifiques, en relevant Clauzel de son commandement, et en confiant le poste de gouverneur général à Damrémont (2), qui, au retour d'une mission confidentielle en Afrique, avait porté un jugement sévère sur la politique suivie jusqu'alors dans ce pays. Quelques semaines plus tard, il affirmait lui-même à la tribune de la Chambre des Députés, que le but du gouvernement était d'arriver à la pacification (3).

Une raison impérieuse poussait, en outre, le cabinet à s'engager dans cette voie : l'obligation, où il se trouvait, de réparer l'échec de Constantine. Le sentiment public réclamait une revanche et le gouvernement jugeait nécessaire de lui donner satisfaction. Le discours du trône s'était expliqué en termes fort nets sur ce point. Cette revanche, le cabinet eût, sans doute, désiré l'obtenir par des moyens pacifiques : les instructions données à Damrémont en font foi. Mais il était présumable qu'Ahmed-bey ne céderait que sous la menace d'une nouvelle expédition, et si, d'aventure, il n'acceptait pas les conditions de la France, il fallait être en mesure de les lui imposer par la force. Or, il pouvait paraître imprudent de s'engager à la fois contre le bey de Constantine et contre l'Emir de Mascara. Des deux adversaires, le plus redoutable, à coup sûr, était Abd-el-Kader ; c'était donc lui

---

(1) Chambre des Députés, 21 avril.

(2) Ordonnance royale du 12 février 1837.

(3) Chambre des Députés, 22 avril.



qu'il importait de désarmer le premier. D'autre part, la France n'avait pas subi dans l'Ouest, en dehors de la défaite de la Macta, réparée bientôt après, d'échec engageant l'honneur militaire, et, de ce chef, les négociations semblaient plus faciles à mener à bonne fin. La paix une fois conclue avec Abd-el-Kader, la majeure partie des troupes de la province d'Oran deviendrait disponible, et pourrait être employée contre Constantine, sans qu'il fût nécessaire de renforcer les effectifs de l'armée d'Afrique au moyen de renforts expédiés de France. Ces divers motifs décidèrent le gouvernement à tenter tout d'abord un arrangement avec Abd-el-Kader.

Aux considérations d'opportunité s'ajoutaient des raisons d'un autre ordre. La paix avec l'Emir permettrait, en effet, de mettre à l'épreuve le système de l'« occupation restreinte », proposé en 1834 par la Commission d'Afrique, et que les circonstances avaient jusqu'alors empêché d'expérimenter avec suite et méthode. Ce mode d'occupation avait été, tout récemment encore, recommandé par Damrémont : « Le seul système capable de porter des fruits, écrivait ce général à Guizot, le 10 décembre 1836, est celui d'une occupation restreinte progressive et pacifique » (1). Le président du Conseil partageait l'opinion de Damrémont, et, de son côté, la Chambre des Députés, au cours des discussions d'avril 1837, manifesta de la manière la plus expresse sa volonté de voir appliquer le système de l'occupation restreinte de façon complète et sincère. Thiers (2) et Guizot (3) se trouvèrent d'accord sur ce point.

Dans ce système, la France devait se borner à occuper les points les plus importants du littoral, et, autour de ces points, une zone, dont l'étendue serait déterminée à la fois par les besoins de la défense et par la nécessité d'assurer l'approvisionnement des troupes et de la popu-

---

(1) Guizot, *Mémoires*, t. IV, p. 428.

(2) Chambre des Députés, 21 et 22 avril.

(3) Chambre des Députés, 22 avril.

lation civile. La colonisation européenne ne dépasserait pas les limites de cette zone effectivement occupée et administrée directement par l'autorité française. Le reste de la Régence serait laissé aux indigènes, avec lesquels on s'efforcerait d'entretenir des relations de commerce susceptibles de déterminer à la longue un rapprochement entre les deux peuples. Ce rapprochement, croyait-on, serait d'autant plus aisé que l'organisation des indigènes serait moins dispersée et moins rudimentaire. Il semblait plus avantageux d'avoir affaire à deux ou trois chefs puissants, disposant d'une autorité solidement établie sur de vastes territoires, de ressources suffisantes pour se faire respecter et obéir, qu'à une multitude de petits chefs sans moyens et sans prestige. L'insuccès des tentatives de Clauzel pour établir des « petits beys » sur divers points de la Régence indiquait clairement la voie à suivre. Il convenait donc de gagner à notre cause les hommes qui avaient réussi à s'imposer à leurs coréligionnaires et de les amener à reconnaître, en termes explicites, la souveraineté de la France. Ces hommes deviendraient ainsi les intermédiaires entre la France et les populations musulmanes, qu'ils continueraient à gouverner par des procédés conformes à leurs traditions et à leur état de civilisation (1).

Deux chefs paraissaient tout désignés pour jouer ce rôle : le bey de Constantine Ahmed, dans l'Est, et, dans l'Ouest, l'Emir Abd-el-Kader. Opposés par leurs ambitions autant que par leurs origines, représentant l'un, l'élément turc, l'autre l'élément arabe, on pouvait les contenir l'un par l'autre et il n'était guère présumable qu'ils parvinssent à s'unir un jour contre les Français. Ils étaient l'un et l'autre en guerre avec la France, mais,

---

(1) Sur ce rôle des chefs indigènes comme intermédiaires. Cf. le discours de Piscatory — Chambre des Députés, séance du 21 avril 1837.



pour les raisons que nous avons indiquées plus haut, un accord était plus facile à conclure avec Abd-el-Kader qu'avec Ahmed-Bey. Aussi bien les conditions de paix, que le gouvernement français comptait imposer à l'Emir, étaient telles, que celui-ci s'estimerait sans doute fort heureux de les accepter. En échange de la reconnaissance de la souveraineté de la France, on lui abandonnerait la province d'Oran presque toute entière ; on lui restituerait Tlemcen et la Tafna ; la France se réserverait seulement Oran, Arzew et peut-être Mostaganem. C'était, en somme, reconnaître les droits de l'Emir sur les territoires qu'il prétendait soumis à son autorité. Qu'il en dût résulter, pour Abd-el-Kader, un accroissement de puissance, on ne s'en inquiétait guère ; on eût été plutôt tenté de s'en féliciter. On se faisait, en effet, de singulières illusions sur le caractère et les intentions de l'Emir. On se persuadait volontiers qu'il n'était point animé d'une hostilité irréductible contre les Français. S'il prêchait la guerre sainte, c'était, croyait-on, pour se poser devant les Arabes en défenseur de la religion et les amener ainsi à se soumettre de bonne grâce à son autorité. Loin de vouloir jeter les Français à la mer, il désirait, au contraire entrer en relations avec eux et faire pénétrer la civilisation parmi ses sujets. Le marabout ambitieux et retors, uniquement préoccupé de se procurer, grâce à une trêve de quelques années, les moyens matériels qui lui faisaient encore défaut, apparaissait comme un admirateur de la civilisation occidentale et comme le régénérateur de la prétendue « nationalité arabe » (1). On le comparait volontiers à Méhémet-Ali, si bien qu'il bénéficiait, dans une certaine mesure, du prestige et de la sympathie, fort peu justifiés, du reste, dont jouissait à Paris le pacha d'Egypte. On estimait utile de le gagner à la cause française en lui accordant des avan-

---

(1) Sur le véritable caractère et les ambitions d'Abd-el-Kader, cf. *Correspondance du Capitaine Daumas* : en particulier la lettre du 3 septembre 1838, doc. LVIII.

tages substantiels. Plus vaste serait le territoire soumis à son autorité et plus large serait le champ ouvert à notre influence. L'existence d'un royaume arabe gouverné par un chef vassal de la France semblait donc la transition nécessaire entre l'état de choses ancien et l'établissement de la domination française sur toute la Régence. La prudence, toutefois, commandait de fixer à ce royaume arabe des limites telles, que les territoires déjà occupés par les Français dans la province d'Alger, ne fussent pas encerclés et isolés du reste du pays. Aussi les limites du territoire abandonné à l'Emir ne devaient-elles pas coïncider exactement avec celles de l'ancien beylick d'Oran, qui comprenait Miliana et Cherchell ; elles ne dépasseraient pas l'oued Foddah, de manière à laisser la possibilité d'établir, entre la zone française et les possessions d'Abd-el-Kader, un ou plusieurs « pouvoirs intermédiaires ». Des pourparlers avaient été engagés, à cet effet, avec le khalifa de l'Emir à Miliana, Sidi-Embarek, qui paraissait disposé à quitter le parti d'Abd-el-Kader et à se soumettre à la France. Au Sud d'Alger, la situation ne laissait pas que d'inspirer d'assez sérieuses inquiétudes. Abd-el-Kader avait pénétré dans le Titteri ; un khalifa commandait en son nom à Médéa ; une partie des tribus de la région reconnaissait son autorité et lui payait la dîme. On pouvait craindre qu'il ne songeât à soumettre la province toute entière. En le confinant strictement dans la province d'Oran, on écartait ce danger ; du même coup l'on empêchait ses communications avec l'Est, on lui enlevait les moyens de s'immiscer dans les affaires de la province de Constantine et d'y faire prévaloir son influence. Il importait, enfin, de ne laisser à l'Emir aucun prétexte d'intervention à l'intérieur de la zone réservée à la France. On espérait obtenir ce résultat en plaçant les populations musulmanes de cette zone sous la dépendance exclusive de l'autorité française et des chefs religieux reconnus ou désignés par elle.



La réalisation d'un tel plan n'était pas chose aisée. Sans doute l'Emir désirait la paix. Il en avait besoin pour compléter l'administration à peine ébauchée de son Etat, pour accroître ses ressources financières, pour se procurer des munitions et des armes, pour renforcer ses troupes, pour briser enfin, les résistances qu'il rencontrait encore dans la région des Hauts-Plateaux et dans le Sud. Mais, exactement renseigné par les Ben Durand, les Bouderbah, les Garavini, les Sgitcovich et autres intrigants de même acabit, sur les dispositions du gouvernement, informé par ses agents d'Alger et d'Oran, des fluctuations de l'opinion publique et des débats des Chambres, sachant le prix qu'on attachait en France à la conclusion de la paix, il était tout naturellement porté à se montrer fort exigeant. Aussi, les tentatives faites auprès de lui par Clauzel, à la fin de 1836, avaient-elles échoué. D'autre part, le souci de maintenir intact son prestige auprès des Musulmans et la nécessité de ménager le sentiment religieux de ses sujets lui interdisaient, en 1837, comme ils le lui avaient interdit en 1834, de faire les premières avances. Laisser les Français formuler leurs propositions, les amener, à force d'atermoiements et de tergiversations, à réduire leurs exigences, à accorder, pour éviter une rupture, des concessions auxquelles ils se seraient refusés tout d'abord, condescendre à accepter enfin les offres qui lui seraient présentées, telle est la tactique que les circonstances, aussi bien que son propre tempérament recommandaient à l'Emir.

Le choix du négociateur était, en conséquence, fort important. La mission de traiter avec Abd-el-Kader ne pouvait être confiée qu'à un homme possédant la pleine confiance du gouvernement, bien pénétré de ses intentions et dont l'opinion sur la solution du problème africain concordât avec celle des membres du cabinet et de la majorité parlementaire.

Ces conditions étaient d'autant plus nécessaires que la lenteur des communications, — la transmission d'une

dépêche par bateau à vapeur jusqu'à Toulon ou Port-Vendres, et de là à Paris par le télégraphe optique, exigeait un minimum de cinq à six jours — imposait au gouvernement l'obligation de laisser à son représentant une large initiative. Il ne pouvait être question de lui donner des instructions strictement limitatives, mais plutôt des directives de caractère général. Quant aux détails d'application, il lui appartiendrait de les modifier, s'il le jugeait opportun. Tout au plus pouvait-on lui indiquer un certain nombre de points, sur lesquels il lui serait interdit de transiger. Il lui faudrait donc faire preuve de clairvoyance pour deviner le jeu de l'Emir et déjouer ses calculs ; de souplesse pour tenir compte des modifications imposées par les circonstances sans pourtant aller au delà des concessions permises ; d'énergie, enfin, pour couper court aux manœuvres dilatoires et imposer, au besoin par la force, sa volonté à son adversaire.

Le gouvernement pensa trouver en Bugeaud l'homme le plus capable de mener à bonne fin une semblable négociation. Député d'Excideuil, le général appartenait à la majorité qui soutenait fidèlement le ministère Molé. En relations suivies avec Guizot, l'un des membres du cabinet, il possédait, en outre, la confiance personnelle de Louis-Philippe. Ses idées sur la question d'Afrique étaient connues et concordaient avec celles du Président du Conseil et de ses collègues. Tout en déclarant qu'il vaudrait mieux consacrer à l'amélioration de l'agriculture nationale les sommes dépensées en Afrique, il reconnaissait l'impossibilité d'évacuer la Régence. Mais il regardait le système suivi jusqu'alors dans ce pays comme néfaste. Il considérait l'Afrique comme « une plaie, qui, sans être mortelle, n'en est pas moins très fatigante et peut, dans le cas d'une guerre européenne, devenir dangereuse. » (1). Aussi jugeait-il urgent de fermer cette

---

(1) Bugeaud à Damrémont, 25 mai 1837.



plaie sans tarder davantage. « Il faut, s'écriait-il, au cours de la discussion de l'adresse, trancher vite la question, il faut la trancher d'autant plus vite qu'elle a six ans d'existence. » (1). Si l'on n'y est pas encore parvenu, cela tient à ce que l'on n'a pas employé les moyens nécessaires ; on a essayé d'un système mi-pacifique, mi-belligueux qui ne pouvait aboutir à rien. « Il faut, déclarait-il encore, nous montrer forts en même temps partout pour frapper le moral des Arabes ; il n'y a pas d'autre moyen de pacifier le pays.... Je crois qu'avec une campagne bien faite on peut arriver à la pacification du pays d'ici au mois de juillet » (2). Sur les avantages que la France est en droit d'espérer de cette politique, le général s'explique en termes fort précis. La conclusion de la paix permettra la réduction des effectifs et celle des dépenses. L'armée d'Afrique, pourra, sans inconvénient, être ramenée à 20.000 hommes ; les tributs levés sur les Arabes et le produit des droits de douane suffiront à payer les frais de l'occupation militaire. « Vous pourrez aussi, ajoutait Bugeaud, obtenir la libre pratique du pays par vos commerçants, obliger les Arabes à ne commercer que dans vos ports ; vous pourrez, enfin, obtenir un rayon autour de vos dépôts pour essayer la colonisation européenne. » La colonisation ne saurait être en effet tentée, que si la paix et la sécurité ont été au préalable assurées. Colonisation d'ailleurs bien modeste, puisque Bugeaud limitait à dix ou quinze lieues autour de nos postes le rayon de la zone, où des essais agricoles pourraient être tentés. Aussi bien, envisageait-il avec quelque scepticisme la valeur du pays et ne partageait-il guère les illusions des « colonistes » sur l'avenir de nos possessions africaines. La colonisation n'était pour lui qu'un pis-aller, un expédient susceptible d'alléger les

---

(1) Chambre des Députés, 19 janvier 1837.

(2) Chambre des Députés, 19 janvier 1837.

charges de toute nature que l'occupation imposait à la France. Quant à la conquête totale de la Régence, Bugeaud ne la jugeait pas impossible, mais il la repoussait comme trop onéreuse. « Vous pensez, écrira-t-il, le 18 juin, au Gouverneur général, que la France ne peut pas et ne doit pas lancer 70.000 hommes en Afrique. »

Bugeaud indique donc la pacification comme le but à atteindre par les moyens les plus efficaces et les plus rapides ; il est, d'autre part, plus qualifié que personne pour imposer la paix aux chefs et aux populations de la province d'Oran. Les Arabes le connaissent et ont eu l'occasion d'apprécier sa valeur. Chargé l'année précédente d'une mission spéciale en Afrique, il a, dans une courte campagne de cinq semaines (juin-juillet 1836), obtenu des résultats remarquables. Abd-el-Kader n'a pu l'empêcher de débloquer le camp de la Tafna et de ravitailler Tlemcen ; il a vu lui-même ses réguliers écrasés à la Sikkak, la victoire la plus complète, que les Français eussent, jusqu'alors, remportée en Afrique. Instruit par l'expérience de cette première campagne, dont il a lui-même dégagé les leçons dans son « *Mémoire sur la guerre dans la Province d'Oran* » (1), Bugeaud se fait fort d'amener rapidement son adversaire à composition. « Il faut, écrivait-il dans ce Mémoire, persévérer dans le système des colonnes agissantes, parcourant le pays et combattant l'ennemi partout où il se présente, ne lui laissant ni sécurité ni repos, aucun lieu sûr pour les femmes, les enfants et les troupeaux. » La guerre ainsi conduite ne saurait se prolonger ; plutôt que d'exposer le pays à une ruine totale, l'Emir préférera sans doute traiter et acceptera les conditions, d'ailleurs avantageuses, qui lui seront proposées. Aussi bien Bugeaud ne s'effraye-t-il pas de l'accroissement de puissance, qu'un traité avantageux pourra procurer à Abd-el-Kader. « C'est un fait, écrit-il,

---

(1) Alger, 1836, in-8°.



qu'il faut savoir reconnaître et dont il faut tirer le meilleur parti possible. » (1). Il partage, en effet, les préventions favorables d'une partie de l'opinion à l'égard de l'Emir et reprend pour son compte les arguments jadis invoqués par Desmichels : « Je considère, écrit-il à Damrémont, quelques jours avant la conclusion de la paix, comme un bonheur d'avoir un homme comme lui [Abd-el-Kader] pour conduire les Arabes ; lui seul est capable de les diriger dans la voie de la civilisation et du commerce. Or que recherchent les bons esprits ? Des relations commerciales étendues et un territoire autour des villes pour faire de la colonisation, et nous frotter sur une certaine étendue avec les Arabes, afin de leur donner nos goûts, nos mœurs, nos besoins. Eh bien, connaissez-vous en Afrique un autre homme qu'Abd-el-Kader, qui soit capable de discipliner les Arabes, au point de rendre ces relations faciles et sûres ? Non, il n'y en a pas d'autre (2) ».

Il est donc fort naturel que le choix du gouvernement se soit porté sur Bugeaud. Aussi, le jour même où le Conseil des Ministres nommait Damrémont Gouverneur général (12 février 1837), Bugeaud était appelé au commandement de la division active constituée dans la province d'Oran, au moyen de renforts envoyés de France et d'éléments prélevés sur les troupes d'Alger et de Bône. Cette division était forte d'environ 12.000 hommes, auxquels s'ajoutaient les Douair et les Smela de Mustapha ben Ismaïl. Le général devait avoir sous ses ordres les maréchaux-de-camp Leydet et Rulhière, ainsi que le maréchal-de-camp de Brossard, qui commandait la province d'Oran depuis le départ du général Létang. Le but de la mission est très nettement indiqué dans la lettre adressée à Bugeaud par le Ministre le 8 mars ; c'est la pacification de la province d'Oran. Toute latitude est laissée au

---

(1) Bugeaud à Damrémont, 25 mai.

(2) Bugeaud à Damrémont, 25 mai.

général sur les moyens à employer pour déterminer l'Emir à faire des ouvertures de paix. Quant aux arrangements qui devront intervenir, le ministre se borne à en esquisser les lignes générales : « Je vous indique ici, conclut-il, ce qu'il serait désirable d'obtenir ; vous jugerez en présence des faits ce qu'il sera possible de faire. » Des instructions plus détaillées furent rédigées par la suite ; elles ne parvinrent à Bugeaud qu'au moment où les négociations étaient déjà commencées. Mais, avant de quitter Paris, le général avait été convoqué ainsi que Damrémont devant le Conseil des Ministres. Il avait pu, ainsi, être mis au courant des intentions du gouvernement, et, de son côté, présenter les observations qu'il jugeait utiles. Il avait pris soin aussi de consulter le dossier du traité Desmichels et avait rédigé lui-même un projet de traité qui avait été soumis au comte Molé (1). Un point cependant ne semble pas avoir été réglé de façon satisfaisante, celui des rapports à établir entre le Gouverneur général et le commandement de la division active de la province d'Oran. Sans doute, les instructions adressées le 8 mars à Bugeaud et le 26 avril à Damrémont déterminèrent les règles à suivre à cet égard. Bugeaud, tout en jouissant d'une indépendance complète dans la conduite des opérations militaires et des négociations, doit, cependant, tenir le Gouverneur général exactement informé. L'approbation du Gouverneur doit sanctionner toutes les conventions qui pourront intervenir. « L'attache du Gouverneur, écrit le Ministre, est nécessaire à tous les actes politiques qui peuvent se consommer dans l'étendue de son gouvernement. » (2). Mais ces prescriptions destinées à sauvegarder à la fois l'indépendance de Bugeaud et l'autorité du Gouverneur général, étaient d'une application difficile. On pouvait craindre que Dam-

---

(1) Bugeaud au Ministre de la Guerre, 21 avril.

(2) Le Ministre à Bugeaud, 8 mars.



rémont ne vît, avec quelque dépit, un autre que lui conclure une paix qu'il estimait nécessaire et avantageuse. Bugeaud l'avait compris, et, s'il faut en croire ses affirmations réitérées, il avait invoqué lui-même, verbalement et par écrit, cette raison de décliner le commandement qui lui était offert. Il ne l'avait accepté que sur l'assurance formelle de n'être, en aucune manière, subordonné à Damrémont (1). Les inconvénients de la combinaison imaginée par le ministère étaient si apparents, que la presse s'était empressée de les signaler. « Cette égalité de deux généraux, lit-on dans le *Courrier Français* du 26 février, est-elle bien propre à produire l'ensemble nécessaire au succès des opérations, ensemble qu'on a cherché jusqu'ici dans l'ordre hiérarchique ? » Le *National* n'hésitait pas à qualifier de « déplorable » l'indépendance de Bugeaud à l'égard de Damrémont et rappelait à ce propos, qu'une faute identique avait été commise au temps du général Desmichels (2). L'expérience n'allait pas tarder à prouver la justesse de ces observations. Le conflit qui, dès les premiers jours, s'éleva entre le Gouverneur général et Bugeaud, faillit compromettre le succès des négociations.

Georges YVER.

---

(1) Bugeaud à Damrémont, 12 mai 1837.

(2) Le *National*, 8 mars 1837.